

LETTRE D'INFORMATION

La jeunesse au cœur de la défense

SEPTEMBRE 2022

Journée défense et citoyenneté modernisée :

Le 14 septembre 2022 reprennent les JDC sur un format classique de 8h à la journée pour le CSNJ de Rennes.

La JDC permet de sensibiliser à l'esprit de défense et de sécurité ainsi que sur l'engagement dans la société. Troisième étape du parcours de citoyenneté, centrée sur la sensibilisation à l'esprit de défense et de sécurité ainsi que sur l'engagement dans la société, la JDC permet en outre de détecter les jeunes en difficultés et de contribuer à leur insertion dans la société. La JDC est obligatoire pour tous les français, femmes et hommes et doit s'effectuer entre leur 16^{ème} et 25^{ème} anniversaire.

Il n'existe plus de JDC en ligne et ni de JDC aménagée sur 1 demi-journée. Seul existe la JDC sur une journée entière de 8h à compter du 01 septembre.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense. Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aides adaptées.

En fin de journée, un certificat individuel de participation est remis. Il est obligatoire pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis de conduire par exemple).



Découvrez
une JDC en vidéo

Toutes les info JDC
[https://www.defense.gouv.fr/sga/
jeunesse/devenir-citoyen/
journee-defense-citoyennete-jdc](https://www.defense.gouv.fr/sga/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc)

CHIFFRES CLÉS 2021

919 185 jeunes ont effectué leur JDC en 2020,
dont **366 570** sur un format adapté et **552 165** en ligne

90% des jeunes sont satisfaits de leur JDC

91,3% estiment que la JDC leur a donné une
meilleure image de la Défense et des armées.

14 354 jeunes orientés vers les partenaires pour
l'insertion : 24% vers le service militaire volontaire
(SMV), 42% vers les établissements pour l'insertion
dans l'emploi (EPiDe), 34% vers le service militaire
adapté (SMA - outre-mer)

RECENSEMENT

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. La mairie (ou le consulat), remet alors une attestation de recensement. **Comment se faire recenser pour le service national ?**

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie du lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie le propose, par télé procédure via le portail internet service-public.fr, service « RCO », (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>).

Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16ème anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans. Pour accomplir cette démarche, il faut se munir de votre carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ainsi que du livret de famille sur lequel le jeune qui souhaite se faire recenser apparaît.

Les jeunes recensés reçoivent leurs convocations environ 1 an après la date de votre recensement en mairie.

Ils recevront un ordre de convocation leur apportant toutes les précisions nécessaires au plus tard dix jours avant la date JDC fixée, soit par courrier postal soit dans leur espace personnel du site <https://www.majdc.fr>.

FOCUS : LES 4 REGLES DU RECENSEMENT CITOYEN

1. Sécurité et confidentialité

Les états du recensement citoyen doivent être transmis au **CSNJ** via la plateforme **majdc.fr**, seul moyen d'assurer le respect et la confidentialité des données nominatives personnelles des administrés.

Un fichier au format PDF déposé sur la plateforme n'est pas des plus sécurisé. Il est préférable de transmettre les fichiers par PECOTO.

2. Fiabilité des données nominatives

Afin d'assurer le dialogue avec les administrés et la gestion de leur dossier, les mairies recueillent **une adresse mail valide** pour chaque jeune français recensé.

Informations essentielles à prendre en compte : adresses de résidence + de domicile (même si identiques), numéro de téléphone, adresse mail valide.

3. Délai de création d'un compte majdc.fr « espaces jeunes »

La création d'un compte majdc.fr « espaces jeunes » n'est possible que si le dossier de l'administré a été transmis par la Mairie conformément au calendrier des opérations du recensement et pris en compte par le CSNJ depuis **au moins 1 mois**. Si son adresse mail est toujours valide, il recevra un mail automatique de la DSNJ l'informant qu'il peut accéder à la plateforme majdc.fr.

4. Respect du calendrier de transmission du recensement au CSNJ

- Recensement du 1^{er} trimestre : envoi entre le 1^{er} avril et le 1^{er} mai
- Recensement du 2^{ème} trimestre : envoi entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} août
- Recensement du 3^{ème} trimestre : envoi entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} novembre
- Recensement du 4^{ème} trimestre : envoi entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} février

Création de compte MAJDC.FR

La mise en service du site majdc.fr s'inscrit résolument dans le programme de transformation « Action publique 2022 » grâce à l'amélioration de la qualité de service et à la simplification des échanges avec les usagers. Ce site offre aux jeunes (17-25 ans) ainsi qu'aux parties prenantes de la JDC (agents de mairie, animateurs, partenaires et encadrants) un véritable carrefour d'informations permettant de réaliser, en ligne et de manière sécurisée, toutes les démarches administratives et les échanges de données utiles.

Le site dispose d'une interface à destination des administrations souhaitant connaître la situation d'un administré vis-à-vis de la JDC (pour l'inscription au permis de conduire ou aux concours de la fonction publique par exemple). Il simplifie ainsi à la fois les relations avec les usagers et le travail des services.

Les jeunes recensés peuvent créer un compte majdc.fr, conformément au calendrier ci-dessous :

Recensement au cours du 1^{er} trimestre de l'année > création de compte à compter du

1^{er} juillet suivant

Recensement au cours du 2^{ème} trimestre de l'année > création de compte à compter du

1^{er} octobre suivant

Recensement au cours du 3^{ème} trimestre de l'année > création de compte à compter du

1^{er} janvier suivant

Recensement au cours du 4^{ème} trimestre de l'année > création de compte à compter du

1^{er} avril suivant

Ils peuvent contacter les équipes du CSNJ de Rennes au 09.70.84.51.51 ou par mail csnj-rennes.contact.fct@intradef.gouv.fr dans le mois suivant le trimestre de recensement.



LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Démarche civique essentielle, ces trois étapes sont indispensables pour réaliser le parcours de citoyenneté. A l'issue de la troisième étape (JDC), un certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté vous sera remis. Ce document sera demandé lors d'inscriptions aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

1. L'enseignement de défense :

- Où ? Au collège et lycée
- Quand ? Dans les classes de 3^{ème} et de 1^{ère}
- Pourquoi ? Pour mieux comprendre les valeurs qui fondent la République et sensibiliser les élèves à leur devoir de défense. Il est inscrit dans le socle commun de connaissances et de compétences.

2. Le recensement :

- Qui ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.
- Où ? A la mairie du domicile ou pour certaines communes par internet (www.service-public.fr)
- Pourquoi ? Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

3. La Journée défense et citoyenneté :

- Qui ? Tous les jeunes français, filles et garçons.
- Où ? Dans une enceinte militaire ou une institution proche de votre domicile.
- Quand ? Avant 18 ans.
- Quoi ? Une journée de sensibilisation aux enjeux de la défense et de la sécurité, une rencontre avec les femmes et les hommes de la défense, un test de détection des difficultés de lecture.

VOS CONTACTS AU CSNJ DE RENNES / csnj-rennes.contact.fct@intradef.gouv.fr

SECTION LOIRE-ATLANTIQUE - 44



Chef de section Loire-Atlantique (44)
Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle
Aurelie PAUCHARD
aurelie.pauchard@intradef.gouv.fr
☎ 02.23.44.50.53



Adjointe au chef de section
Adjointe Administrative Principale de 1ere Classe
Joelle AUDO
joelle.audo@intradef.gouv.fr
☎ 02.23.44.60.31